

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2019 à 20 H 00

Date de convocation : 02 avril 2019

Présents : Mme Jacqueline Sollier, M. Roger Barré, M. Gérard Hirel, Mme Anne Cornu, Mme Jacqueline Caron, M. Louis Brillet, M. Eric Théaudière

Absents excusés : Mme Martine Guérif, M. Stéphane Gicquel, M. Bruno Heudiard, M. Eric Duteil

Absents : M. Guillaume Duval, Mme Paméla Bigot

*

☼ VOTE DES TAUX SUBVENTONS 2019 : délibération n° 2019021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2019 comme suit :

• Soins Palliatifs Bain-de-Bretagne	100,00 €
• ADMR Canton Le Sel de Bretagne	360,00 €
• Club de l'Espérance La Couyère	300,00 €
• AFN	200,00 €
• Les Petits Petons Le Sel de Bretagne	90,00 €
• Association Communale de Chasse Agrée	130,00 €
• RPI	4 600,00 €

☼ VOTE SUBVENTION CCAS ANNEE 2019 : délibération n° 2019022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser 1 400 € pour le CCAS au titre de l'année 2019.

☼ PROJET DE LOI BLANQUER : délibération n° 2019023

Madame le Maire explique au Conseil Municipal le projet de loi Ecole de la confiance qui sera discuté au Sénat au mois de mai prochain.

Ce texte permettrait ainsi le regroupement d'écoles avec un collège au sein d'un même établissement public local d'enseignement d'un nouveau type. Tous les niveaux de la scolarité obligatoires y seraient représentés. Cette mise en place se ferait à l'initiative des communes ou de l'intercommunalité et du département, là où les communautés éducatives l'estiment utile.

Ce projet pourrait entraîner la suppression des postes de direction dans les écoles primaires et avoir des conséquences pour les collectivités territoriales ainsi que pour les équipes éducatives.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce contre la loi Blanquer.

*